

Mairie de Abancourt - 60220

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 27 janvier 2023

Par suite d'une convocation en date du 20 janvier 2023, les membres composant le Conseil Municipal d'Abancourt, se sont réunis en date du vendredi 27 janvier 2023 en la Mairie d'Abancourt à 19h30, sous la présidence de M. DOR Jean-Louis, Maire.

La convocation a été affichée le 20 janvier 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Programme de déploiement d'« Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » sur le territoire du Syndicat d'Energie de l'Oise.
2. Autorisation de balisage et approbation de la liaison entre le sentier de Grande Randonnée n°215 (GR215) et la gare d'Abancourt.
3. Convention d'adhésion au groupement de commande permanent année 2023, convention avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte.
4. Adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et du Pays de Valois au Syndicat d'Energie de l'Oise.
5. Bilan d'activités 2021 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte
6. Présentation du compte administratif 2022.

Membres Présents : Mmes FOULONGNE M., BATTINI S., MM. DOR J-L., MILLE-MATHIAS L., MENIVAL P., SAUGNIER R., VASSEUR J., UGER A., LECUIR G., QUENEUILLE J., CLÉRY J-R., ANDRIEUX G., lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membre Absent ayant donné mandat de vote : Mme LEFEVRE Nicole à Mme BATTINI Stéphanie.

Membre Absent n'ayant pas donné mandat de vote : Mme LECUIR Laurence (excusée).

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné M, LECUIR Gérard pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Après la lecture du procès-verbal, le Maire revient sur quelques points :

- Le chauffage à l'école :
Le Maire explique que le chauffage s'arrête souvent ; il évoque un gros souci de maintenance car le prestataire n'est pas assez disponible, il ajoute que le devis qui lui a été demandé pour le raccordement de l'ensemble sur la chaudière neuve n'est toujours pas arrivé.
- Construction de la réserve de la salle des fêtes :
Le Maire informe que les bacs aciers sont arrivés, les travaux vont donc pouvoir reprendre.
- Travaux à la station d'épuration rue des Erables avancent :
La fosse toutes eaux de la salle des fêtes a été vidée cette semaine ainsi l'OPAC va pouvoir l'utiliser pour récupérer les eaux usées pendant les travaux.
- Le Maire parle ensuite de la cérémonie des vœux de la CCPV lors de laquelle il a rencontré le président du SE60. Il fait remarquer que le SE60 fait un travail admirable ; il apporte beaucoup aux communes pour un coût très raisonnable (sans quoi les communes pourraient difficilement engager de tels travaux financièrement et techniquement).

Question n° 1 de l'ordre du jour : **Programme de déploiement d'« Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » sur le territoire du Syndicat d'Energie de l'Oise (délibération n° 2021/1)**

Le Maire expose que le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a mis en œuvre un programme de déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques et hybrides qui permet de mailler le territoire.

Le réseau des bornes « Mouv'Oise » a pour objectif de rassurer les utilisateurs sur leur capacité à compléter leur autonomie en cours de route.

Chaque borne Mouv'Oise est équipée de deux prises pour les voitures (22 kVA pour chaque prise type 2S de standard européen) et de deux prises pour les deux roues (prise type EF de 3 kVA), permettant de recharger deux véhicules simultanément.

Ce réseau de bornes est complété d'un service public de recharge privilégiant l'interopérabilité et l'accès à tous les utilisateurs.

Les bornes sont communicantes et reliées à un central de supervision permettant de connaître sa localisation et sa disponibilité.

Le coût d'investissement est financé à 80% dans le cadre du Plan de relance (Programme FACE transition énergétique et solutions innovantes). Le solde à charge est financé par le SE60, sur ses fonds propres.

Concernant les coûts de fonctionnement, l'ingénierie globale et le suivi administratif sont assurés par le SE60. Les autres coûts (entretien et dépannage, suivi cartographique, supervision, abonnement électrique et consommation d'électricité) évalués à 1 250 € TTC / an / borne, sont financés par les communes ou les intercommunalités.

Les communes d'implantation de bornes doivent délibérer sur le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SE60 et sur les modalités de mise en œuvre du projet fixées dans les conditions techniques, administratives et financières.

Il ajoute que ce serait bien que la commune de ABANCOURT soit dotée d'une borne pour laquelle la participation de la Communauté de Communes serait sollicitée pour le fonctionnement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité des voix :

Approuve que la commune d'Abancourt soit dotée d'une borne.

- **Approuve** le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au Syndicat d'Energie de l'Oise pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharge.
- **Adopte** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » ci-annexées.
- **Valide** le projet de déploiement d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides sur le territoire de la commune.
- **Prend acte** qu'aucune participation financière n'est sollicitée concernant l'investissement.
- **S'engage**, dans l'hypothèse où la Communauté de Communes ne le prendrait pas en charge, à participer au financement du coût de fonctionnement des bornes de recharge installées sur le territoire communal, conformément aux conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence ci-annexées,
- **S'engage** à inscrire les dépenses correspondantes au budget et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SE60.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette opération.

Question n° 2 de l'ordre du jour : **Autorisation de balisage et approbation de la liaison entre le sentier de Grande Randonnée n°215 (GR215) et la gare d'Abancourt.** (délibération n° 2023/2)

Le **Maire informe** le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a décidé, par une délibération du 23 juin 1998, l'élargissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) à un ensemble de circuits de découverte des pays de l'Oise.

Cette décision permet le lancement de la procédure de consultation des communes prévue par l'article 56 de la loi du 22 juillet 1983.

En effet, la circulaire du 30 août 1988 portant application de la loi du 22 juillet 1983 précise que le Conseil Municipal doit émettre :

- Un avis simple sur le projet de plan concernant le territoire communal ;
- Et un avis conforme sur l'inscription des chemins ruraux concernés.

Cette délibération comporte l'engagement par la commune de maintenir l'accès des chemins ruraux au passage des randonneurs et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés. Dans ce cas contraire un itinéraire de substitution devra être proposé au Conseil Départemental après l'avoir informé de la suppression ou de l'aliénation du chemin rural concerné.

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Oise, par son Président Monsieur Hubert BOUCHLI, ont confié à M. André JAWORSKI, CDRP balisage N/O – Oise, la mission de requalification d'une portion des GR de Pays « des Forêts de Haute Normandie », en GR 215, « du Tréport à la Seine ».

L'itinéraire emprunte dans notre département de l'Oise des chemins entre Aumale et Cuillère et passe par deux communes voisines :

- Quincampoix-Fleuzy
- Lannoy-Cuillère

Un accès à ce sentier de Grande Randonnée est possible par la gare d'Abancourt. L'itinéraire passerait par le village et rejoindrait Lannoy-Cuillère. La validation de ce cheminement ne peut se faire, auprès de la FFRP, qu'après acceptation et réception de la délibération du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, **décide**

- **d'approuver** l'itinéraire passant par la rue de la Gare, la rue des Rosiers, la rue des Erables, la rue d'Amiens et la rue Principale.
- **d'autoriser** le balisage en blanc et rouge de ce cheminement selon la charte officielle de la FFRP.
- **d'autoriser** la pose d'une signalétique directionnelle à la gare indiquant le chemin à suivre.
- **Prend acte** qu'aucune participation financière n'est sollicitée concernant l'investissement.
- **S'engage** à conserver le caractère public et ouvert aux voies et chemins inscrits.
- **S'engage** en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin à proposer au Conseil Départemental un itinéraire de substitution.

Question n° 3 de l'ordre du jour : **Convention d'adhésion au groupement de commande permanent année 2023, convention avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte** (délibération n° 2023/3)

Le Maire expose que depuis la création de la plate-forme de Moyens et Services Communautaires en 2016, la Communauté de Communes de la Picardie Verte propose à ses communes-membres des groupements de commandes pour des achats effectués dans les domaines suivants, à savoir : travaux de gravillonnage des voiries communales, dématérialisation des marchés publics, fourniture et maintenance des appareils de secours (défibrillateurs, extincteurs), contrôle et maintenance périodique d'équipements (aires de jeux, équipements sportifs), fourniture de panneaux de signalisation routière, fourniture de papiers et enveloppes.

Il est proposé de constituer, pour l'année 2023, un groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes de la Picardie Verte et ses communes-membres pour permettre de réaliser des économies d'échelle en mutualisant, les besoins communs dans les familles d'achats visées à l'article 2 de la convention ci-annexée et d'optimiser les procédures de passation.

Le groupement de commandes n'est pas exclusif de la passation de marchés publics en dehors de cette structure ; ses membres conservant la faculté de ne pas recourir aux services dudit groupement même pour les familles d'achats visées à l'article 2 de la convention.

De même, les membres ne sont pas tenus de participer à chaque procédure. Chacun fera connaître son besoin en réponse à une demande de coordonnateur du groupement (CCPV).

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, **délibère et décide** :

- **D'autoriser** le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes permanent avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte – année 2023 (jointe en annexe).

Question n° 4 de l'ordre du jour : **Adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et du Pays de Valois au Syndicat d'Énergie de l'Oise** (délibération n° 2023/4)

Le Maire expose que :

- La Communauté de Communes du Clermontois, par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (hors travaux) »
- La Communauté de Communes du Pays du Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (hors travaux) »

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays du Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Approuve** l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays du Valois au SE60.

Question n° 5 de l'ordre du jour : **Bilan d'activités 2021 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte** (délibération n° 2023/5)

Le Maire présente le bilan d'activités 2021 de la CCPV et le commente :

- ↪ Il n'y a pas de nouveau service ni de nouvelle compétence ;
- ↪ La CCPV continue son engagement dans le Développement Durable, il précise que l'opération « plantation d'arbres » continue ;
Il ajoute que, cette année, la commune va finir la plantation d'arbres à l'espace ludique.
- ↪ Le guichet unique de l'habitat est évoqué, il s'avère très efficace et utile pour les usagers ;
- ↪ La CCPV est engagée dans les Énergies Renouvelables ; il est d'ailleurs évoqué le projet de chauffage collectif à Formerie pour tous les bâtiments communautaires, voir plus à terme.
- ↪ Les déchetteries : leur fréquentation a fortement augmenté.
*M. Lecuir en profite pour informer que le compostage va devenir obligatoire en 2024 ;
Il en profite pour évoquer l'opération au sein du Syndicat de la Vallée de la Bresle pour la protection et l'entretien des berges et précise les difficultés rencontrées dans « la partie Oise » car il s'agit d'une très petite partie de la Bresle.*
- ↪ Le pôle culture fonctionne très bien ;
A ce propos, le Maire informe que la bibliothèque d'Abancourt fonctionne bien et que sa fréquentation est en hausse.

Le musée d'Hétomesnil est évoqué, il semble en perte de vitesse, un projet de développement est à l'étude mais le coût semble très cher.

- ↳ Le contrat local de santé ;
Commentaire est fait que le secteur n'est pas mal desservi en médecins.

Le Maire informe qu'une marche du Cœur sera organisée cette année.

Conformément à la législation en vigueur, le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan d'activités 2021 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité des voix,

- **D'approuver** le bilan d'activités 2021 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Question n° 6 de l'ordre du jour : **Présentation du compte administratif 2022.**

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du compte administratif 2022 en détail.
Le Maire précise qu'il sera soumis au vote lors de la réunion de Conseil Municipal dédiée.

Questions diverses

- Travaux de sécurisation du pont SNCF sur la RD 7 :
Le Maire informe que les consultations devraient être lancées fin février.
- Les travaux de parking aux abords de la Mairie démarreront quand le temps sera plus propice.
- Projets 2023 :
Le Maire explique que 2023 est une année d'incertitude.
Hormis les projets en route, il n'y aura pas de travaux importants (sauf urgence)
La voirie communale sera à suivre malgré tout ; la rue des Glycines sera à voir après la construction des 2 maisons neuves.
Il ajoute qu'il va falloir étudier les projets pour la transition énergétique pour envisager des travaux en 2024.
- M. Lecuir parle de la voirie : il faudra refaire quelques morceaux de trottoir.
- M. Foulongne dit qu'il faudra également effectuer des arasements sur les trottoirs de la rue Roland Soyier.
Elle ajoute qu'il faudrait étudier le fleurissement en jachère.
- M. Dor informe que la région des Hauts de France relance l'opération « plantations de haies ».
- M. Ménival parle du ramassage des sapins ; il déplore que certains habitants n'aient pas respecté la date de l'heure du ramassage, du fait les agents techniques communaux ont dû effectuer le ramassage plusieurs jours d'affilés.
- Le Maire donne une information concernant l'agent technique qui avait demandé une mise en disponibilité pour 2 ans : il a demandé à réintégrer son poste au 1^{er} juin 2023. Le Maire précise que c'est son droit (selon la législation).
Il ajoute que l'agent, embauché sous contrat pour le remplacer, avait été informé de cette possibilité lors de son embauche.
Les élus souhaiterait l'aider à trouver un autre emploi, une information sera donnée aux communes avoisinantes au cas où elles rechercheraient du personnel.
- M. Clery informe qu'il a vu des rats rue de Perny à cause des déchets qui ont été laissés par les anciens locataires de la maison d'en face.
- Il informe également que, malgré l'indication de voie fermée à la circulation, beaucoup de monde

continuent à emprunter la rue des Eglantiers ; il ajoute que les trous présents sur la chaussée s'aggravent.

- M. Uger demande qu'elles sont les suites de l'attaque de poules par les 2 chiens de la rue de l'Eglise. M. Dor répond que l'affaire suit son cours.
- M. Mille-Mathias signale que la vitesse est beaucoup trop élevée dans la rue Robert Baré. Il faudrait voir pour faire quelque chose.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50
Fait en Mairie le 3 février 2023

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Lecuis", is written below the text "Le secrétaire de séance,".